

Travaux de
revêtement
d'étanchéité de la
terrasse des
Bureaux et de la
Guest House de
HCR à Bassikounou

Mise en œuvre et CPTP

Février 2024
MAURITINA - SARL

INTRODUCTION

Le UNHCR a fait des travaux de réhabilitation et de rénovation de ses bureaux à Bassikounou, avec l'installation des faux plafonds, des nouveaux carreaux, des nouvelles peintures....

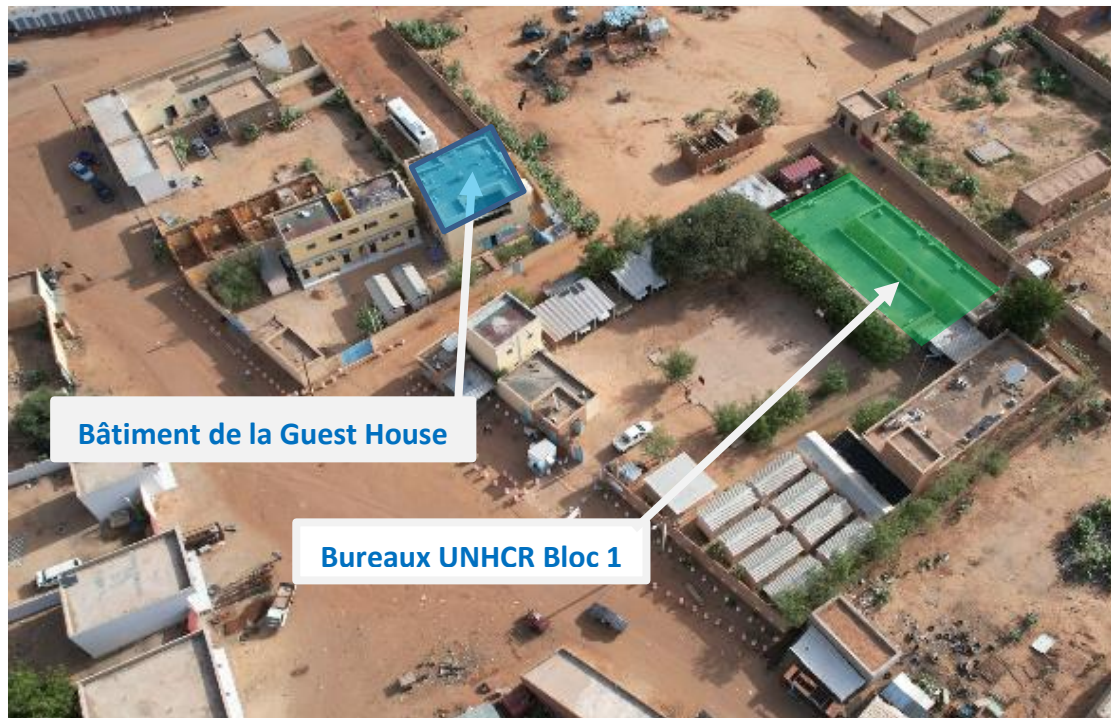
Cependant, l'état de l'étanchéité de la toiture peut nuire à ces travaux réalisés. Des infiltrations des eaux de pluie ont été constatées pendant les saisons de pluie. Pour préserver les nouveaux matériaux et les lieux en bon états, il est important et urgent de faire une bonne étanchéité de la toiture et empêcher toute infiltration.

En outre, l'étanchéité du bâtiment de la Guest House est aussi vieillissante et dégradée causant des infiltrations. Elle sera remplacée aussi par une nouvelle.

Le HCR a décidé de faire un appel d'offre en LVP pour des travaux de revêtement d'étanchéité par des professionnels avec une étanchéité de qualité répondant aux normes.

Les bâtiments concernés sont le Bloc 1 faisant office des bureaux (cf. zone verte dans l'image 1 ci-dessous) et le bâtiment de la Guest House (cf. zone verte dans l'image 1 ci-dessous).

Image 1. Vue aérienne du terrain de la GH du HCR à Bassikounou et l'emplacement du bâtiment de des bureaux



Le plan ci-dessous donne la surface concernée par les travaux de l'étanchéité (image 2).

Image 2. Surface de l'étanchéité sur la toiture du Bloc 1 des bureaux

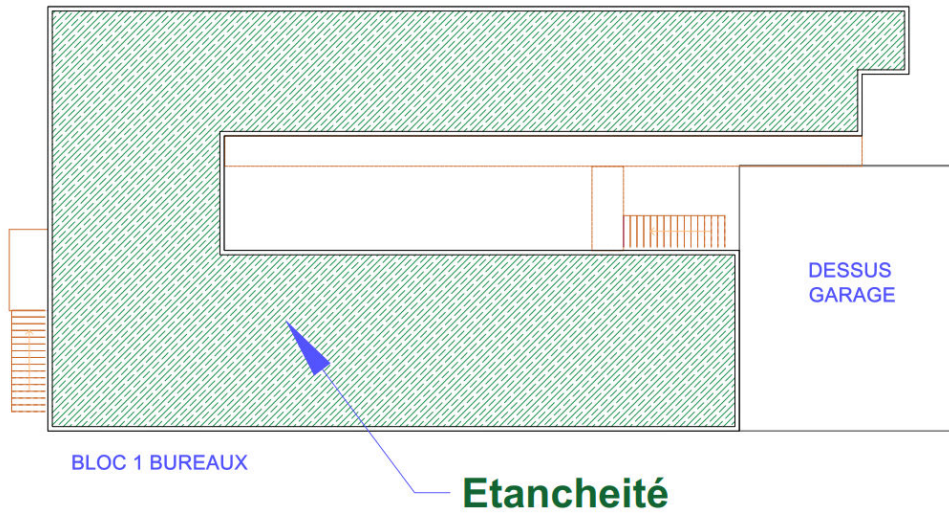
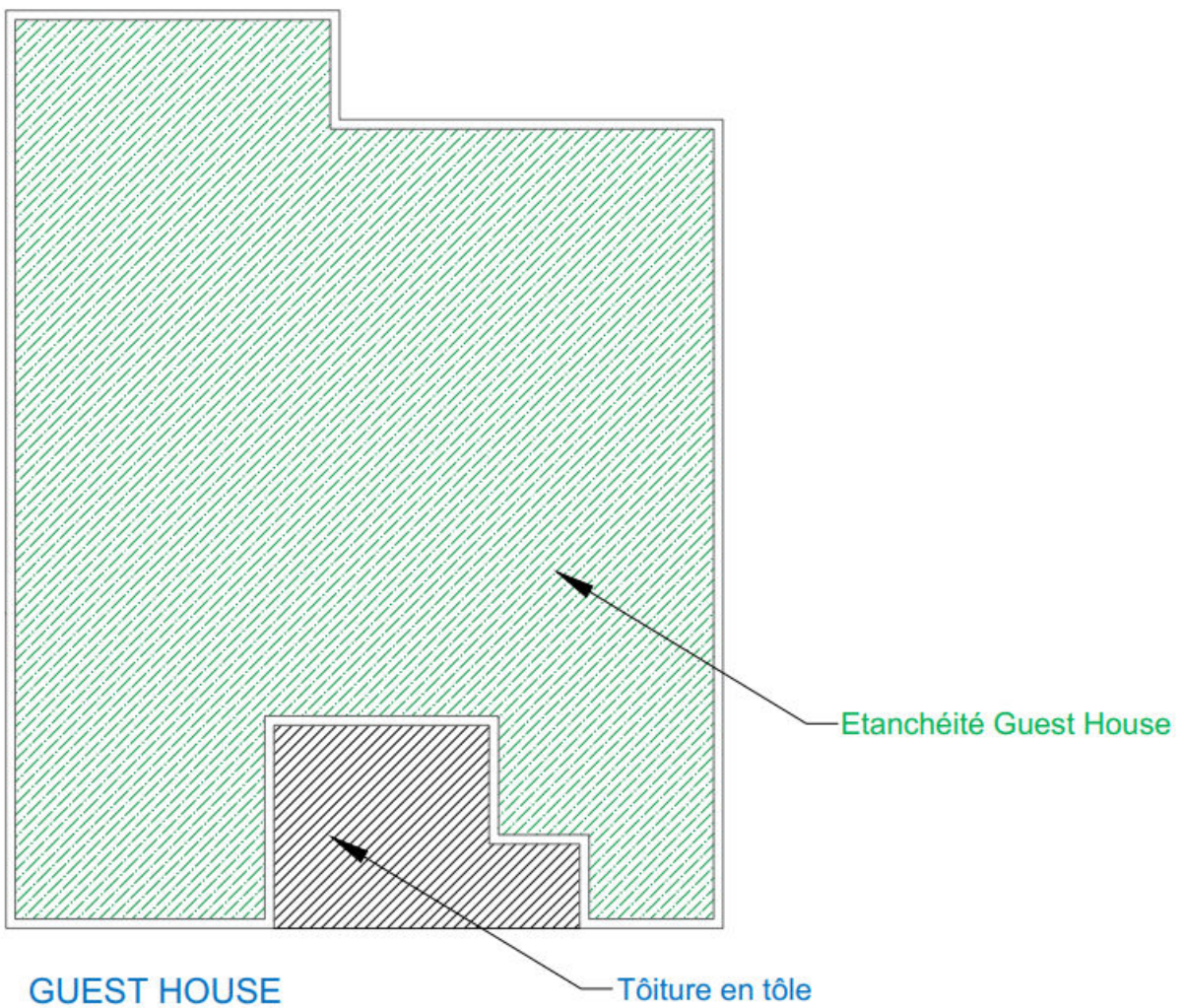


Image 3. Surface de l'étanchéité sur la toiture de la Guest House



ETAT ACTUEL DES LIEUX



DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER

DEMONTAGE ET REINSTALLATION DES CLIMATISEURS.

Il y a des climatiseurs installés sur le toit des bureaux. Avant d'effectuer les travaux d'étanchéité ces climatiseurs seront d'abord démontés et réinstallés sur les bords du bâtiment avec des supports d'appuis en fer bien fixés.

Ces travaux nécessiteront un soin particulier pour éviter d'abimer ou de mettre en panne ces climatiseurs. Toute panne ou endommagement pendant les travaux sera sur la responsabilité du prestataire.

ETANCHEITE

L'étanchéité consiste à assurer l'imperméabilité de la toiture des eaux de pluie.

Le type d'étanchéité qui correspond à cet ouvrage sont des feuilles d'étanchéité constituées de bitume élastomère avec une armature en fibres polyester non-tissés qui sont soudées sur toute la surface de la dalle. L'étanchéité sera protégée avec une couche en asphalte coulé sur la partie.

Avant la pose de la nouvelle étanchéité, l'ancienne doit être enlevée et la surface nettoyée et soufflée afin d'être débarrassée de la poussière.

La pose des revêtements doit se faire sur des supports dont la surface est propre et sèche.



Etanchéité des relevés



CAHIER DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESCRIPTIONS GENERALES

Obligations de l'entreprise et étendue des fournitures

- L'ensemble des fournitures doit être neuf et en parfait état.
- Les quantités données dans le présent CCTP et le DQE devront être vérifiées par l'entreprise qui devra signaler les éventuelles erreurs ou omissions avec la remise de son offre.
- Les spécifications indiquées dans le présent document et autres pièces écrites ou graphiques du dossier d'appel d'offres ne sont pas limitatives. L'entreprise est tenue de prévoir l'ensemble des fournitures et la main-d'œuvre nécessaire au parfait et complet achèvement des travaux.
- L'entreprise devra connaître le site avant de remettre son offre.

- L'entreprise devra signaler toute erreur ou omission avant la remise de son offre.
- Les travaux devront se dérouler suivant les directives du maître d'ouvrage et en respectant les exigences de sécurité et les mesures barrières liées à la sécurité au chantier.

Nettoyage et protection des ouvrages

L'entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux. Elle devra prendre en charge l'évacuation des équipements déposés et de l'ensemble de ses propres déchets.

L'entreprise doit mettre en place toutes les protections et balisages pour assurer la sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état, sécurité des personnes et le respect des ouvrages réalisés par d'autres corps d'état.

Normes et règlements applicables

Sont applicables aux travaux du présent lot :

- Les spécifications des Cahiers des Prescriptions Techniques Générales, publiées par le C.S.T.B. et insérées dans le R.E.E.F. (dernière édition mise à jour) sous la dénomination "Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) notamment :
- Prescriptions techniques générales du C.S.T.B.
- Les Normes de l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) auxquelles se réfèrent les différents D.T.U. ainsi que, d'une manière générale, toutes les normes de la classe "P" (Bâtiment).
- Avis techniques délivrés par le C.S.T.B. pour les produits ou les procédés non traditionnels utilisés par les entrepreneurs.
- Règlements, décrets, complétant ou modifiant les documents ci avant, en vigueur au jour de la soumission.

Ces documents bien que non matériellement joints au dossier marché, sont contractuels, et comme tels réputés parfaitement connus des entreprises.

Echantillons et nuances

Avant les travaux, l'Entrepreneur est tenu de fournir et de soumettre à l'agrément du Maître d'Ouvrage un échantillonnage des matériaux de l'étanchéité.

Toutes modifications, dans le cadre des prestations du Marché, qui pourront être demandées, seront sans incidence sur le forfait et les dispositions définitivement arrêtées, seront obligatoirement conservées pour l'exécution de l'ensemble.

Ces prestations sont réputées incluses dans le montant forfaitaire des offres.

Travaux préparatoires et d'apprêts :

Ils sont destinés à rendre le subjectile apte à l'application des produits.

Les préparations comprennent l'enlèvement de l'ancienne étanchéité, de préparation de la surface avant la pose de la nouvelle étanchéité.

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour respecter la réglementation du travail, de la sécurité et de la salubrité, notamment lors de l'emploi de produits portant des étiquettes aux teintes conventionnelles. Aucun travail ne sera entrepris avant que la pièce en surface témoin correspondant ne soit agréé par le maître d'œuvre.

À Bassikounou, Mars 2024

UNHCR/UNH